



LE DOMAINE PUBLIC PAYANT

Victor Hugo

CARTEBOUQU'



denis éditions
—libre artion—

**Discours extrait de
"L'ignorance est un crépuscule"
128 Pages - 4,00 euros**

Trois discours du grand Victor Hugo ;
deux sur le droit d'auteur et un sur la
liberté de la presse. Trois discours
essentiels et incontournables pour
comprendre la pensée hugolienne de
l'universalité de la culture.

commandez votre ouvrage
Denis éditions
09 72 81 31 97
edition@denis-editions.com
ou visitez le site :
www.denis-editions.com

LE DOMAINE PUBLIC PAYANT
CONGRES LITTÉRAIRE INTERNATIONAL
DE 1878

Séance du 21 juin

Puisque vous désirez, messieurs, connaître mon avis, je vais vous le dire. Ceci, du reste, est une simple conversation.

Messieurs, dans cette grave question de la propriété littéraire il y a deux unités en présence : l'auteur et la société. Je me sers de ce mot unité pour abréger ; ce sont comme deux personnes distinctes.

Tout à l'heure nous allons aborder la question d'un tiers, l'héritier. Quant à moi, je n'hésite pas à dire que le droit le plus absolu, le plus complet, appartient à ces deux unités : l'auteur qui est la première unité, la société qui est la seconde.

L'auteur donne le livre, la société l'accepte ou ne l'accepte pas. Le livre est fait par l'auteur, le sort du livre est fait par la société.

L'héritier ne fait pas le livre ; il ne peut avoir les droits de l'auteur. L'héritier ne fait pas le succès ; il ne peut avoir le droit de la société.

Je verrais avec peine le congrès reconnaître une valeur quelconque à la volonté de l'héritier.

Ne prenons pas de faux points de départ.

L'auteur sait ce qu'il fait ; la société sait ce qu'elle fait ; l'héritier, non. Il est neutre et passif.

Examinons d'abord les droits contradictoires de ces deux unités : l'auteur qui crée le livre, la société qui accepte ou refuse cette création.

L'auteur a évidemment un droit absolu sur son œuvre, ce droit est complet. Il va très loin, car il va jusqu'à la destruction. Mais entendons-nous bien sur cette destruction.

Avant la publication, l'auteur a un droit incontestable et illimité. Supposez un homme comme Dante, Molière, Shakespeare. Supposez-le au moment où il vient de terminer une grande œuvre. Son manuscrit est là, devant lui, supposez qu'il ait la fantaisie de le jeter au feu, personne ne peut l'en empêcher. Shakespeare peut détruire Hamlet ; Molière, Tartuffe ; Dante, l'Enfer.

Mais dès que l'œuvre est publiée l'auteur n'en est plus le maître. C'est alors l'autre personnage qui s'en empare, appelez-le du nom que vous voudrez : esprit humain, domaine public, société. C'est ce personnage-là qui dit : Je suis là, je prends cette œuvre, j'en fais ce que je crois devoir en faire, moi esprit humain ; je la possède, elle est à moi désormais.

ici vous pouvez
écrire votre
petit mot

ici vous pouvez
écrire votre
petit mot

